

SEPTEMBRE 2021

# RICHTER

## LA SÉRIE FONCTION FINANCES

### PROJET DE LOI 64 : ÊTES-VOUS PRÊTS POUR LA NOUVELLE LÉGISLATION SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU QUÉBEC?

#### Richter

1981, McGill College, bureau 1100  
Montréal (Québec) H3Z 3C2 | T 514.934.3400

181 Bay St., # 3510  
Bay Wellington Tower  
Toronto (Ontario) M5J 2T3 | T 416.488.2345

200 South Wacker, #3100  
Chicago (Illinois) 60606 | T 312.828.0800

[RICHTER.CA](http://RICHTER.CA)





## QUI EST RICHTER?

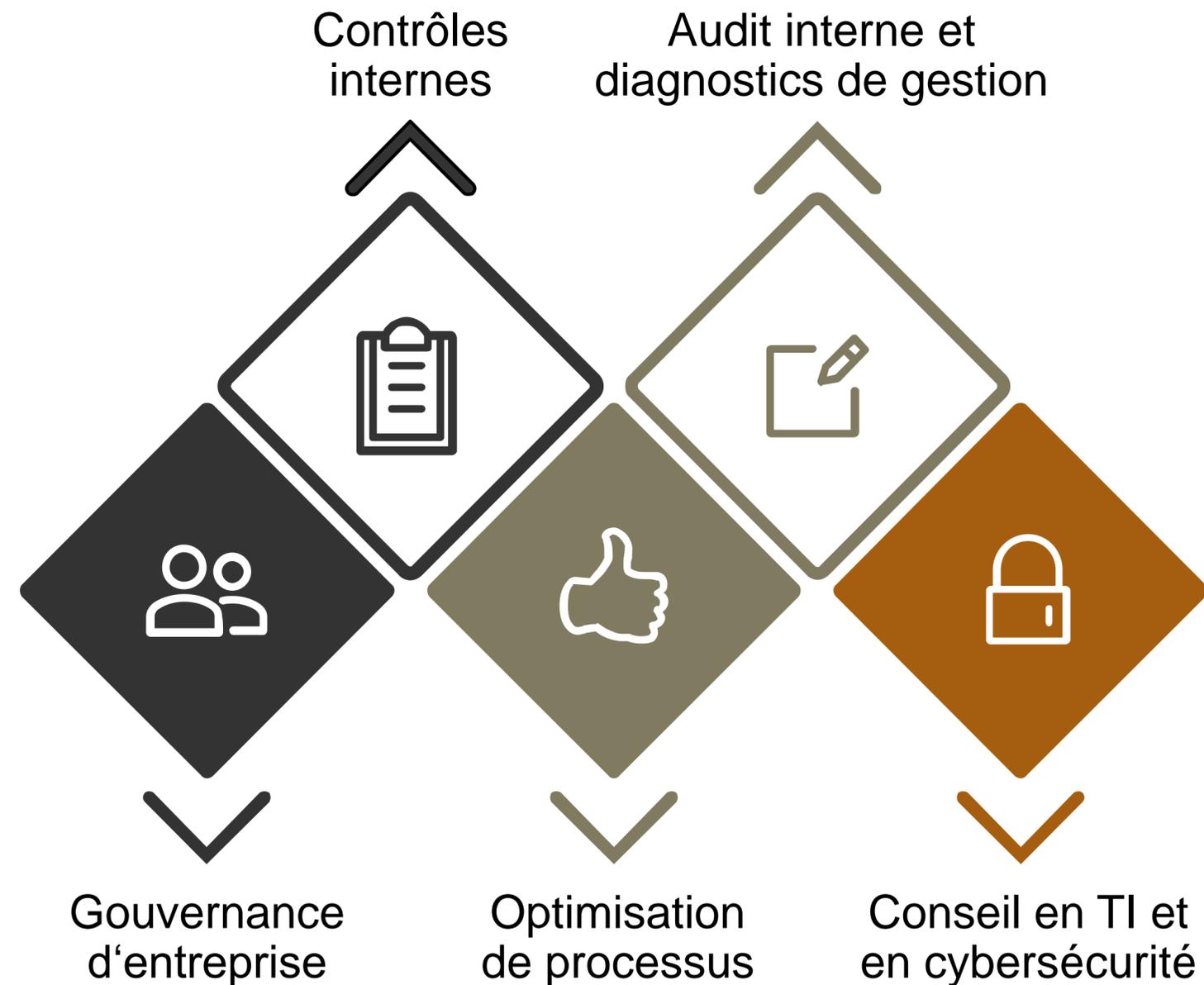
Comptant parmi les plus importants cabinets indépendants de services-conseils au Canada, Richter aide les entrepreneurs, les dirigeants d'entreprise et les familles d'entrepreneurs grâce à une approche holistique qui a fait ses preuves et qui est axée sur la satisfaction du client.

### **Richter offre divers services-conseils en :**

- la gestion du patrimoine
- la fiscalité transfrontalière
- l'audit
- la gestion des risques
- la cybersécurité

# APPORTEZ DE LA STRUCTURE À VOS PRATIQUES DE GESTION VOUS PERMETTRA DE CRÉER DE LA VALEUR

LA GESTION DES RISQUES PERMET D'APPORTER UNE APPROCHE STRUCTURÉE À LA PRISE DE RISQUES TOUT EN ASSURANT DE PROTÉGER VOS ACQUIS.



---

# NOS EXPERTS

PROJET DE LOI 64



**MASSIMO  
CECERE**

CPA, CA, CRMA, ASSOCIÉ  
SERVICE-CONSEIL EN RISQUE  
RICHTER  
T 514.934.8636

[mcecere@richter.ca](mailto:mcecere@richter.ca)



**FAOUZI  
MOUEFFEK**

DIRECTEUR  
SERVICE-CONSEIL EN RISQUE  
RICHTER  
T 438.993.2804

[fmoueffek@richter.ca](mailto:fmoueffek@richter.ca)

---

## TABLE DES MATIÈRES



### Les données personnelles

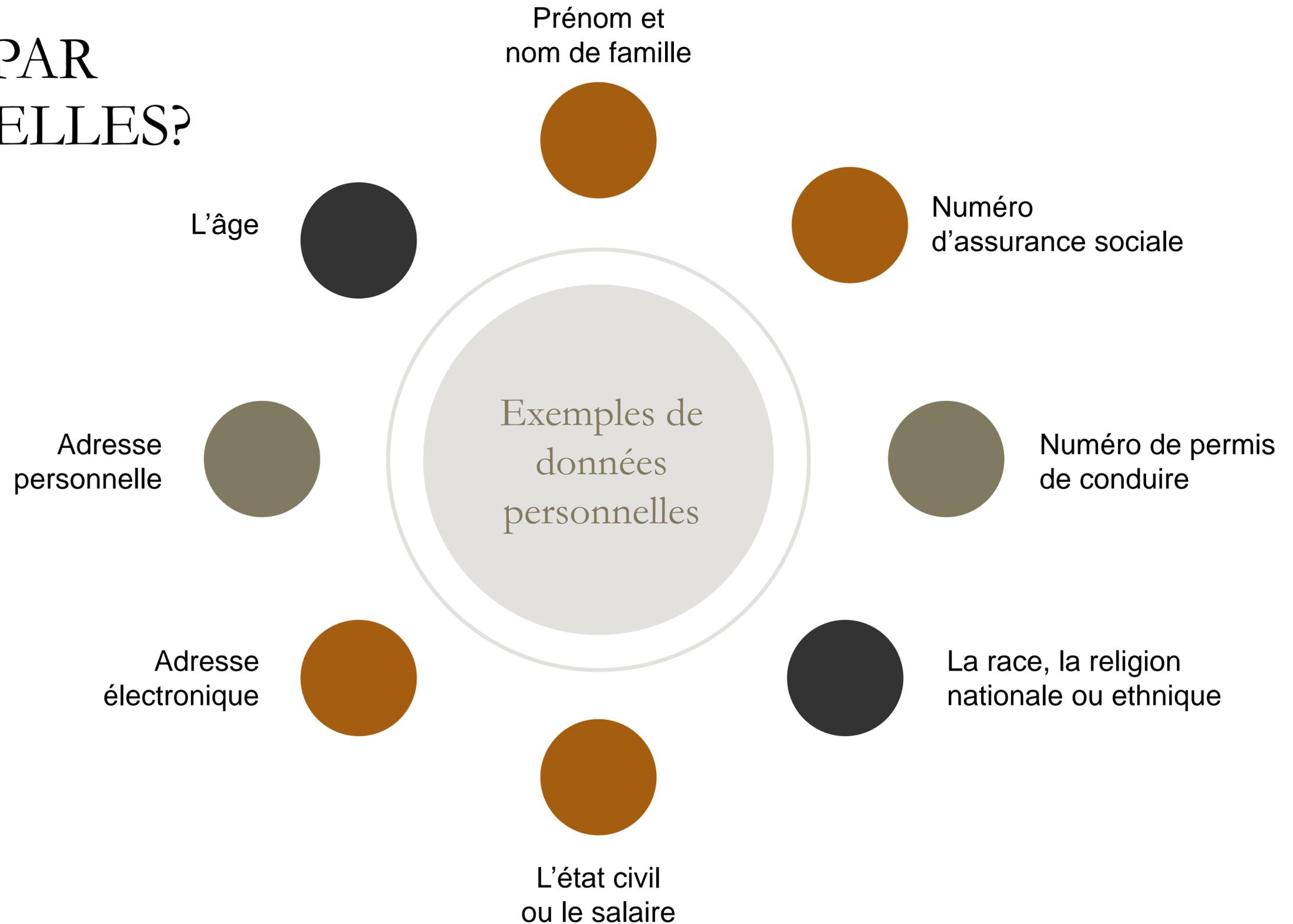


### Le projet de loi 64

- C'est quoi?
- Quand?
- Portée?
- Comparatif avec le RGPD
- Comparatif ailleurs au Canada
- Les changements majeurs
- Droits des individus
- Une occasion d'affaires?
- Règles d'or

# QUE VEUT-ON DIRE PAR DONNÉES PERSONNELLES?

LES INFORMATIONS PERSONNELLES SONT DES DONNÉES CONCERNANT UN « INDIVIDU IDENTIFIABLE ». IL S'AGIT D'INFORMATIONS QUI, SEULES OU COMBINÉES À D'AUTRES DONNÉES, PEUVENT VOUS IDENTIFIER EN TANT QU'INDIVIDU.



# LE PROJET DE LOI 64?



## Quoi?

- Une nouvelle loi visant à moderniser les dispositions législatives relatives à la protection des informations personnelles.
- Elle suit l'exemple du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union



## Quand?

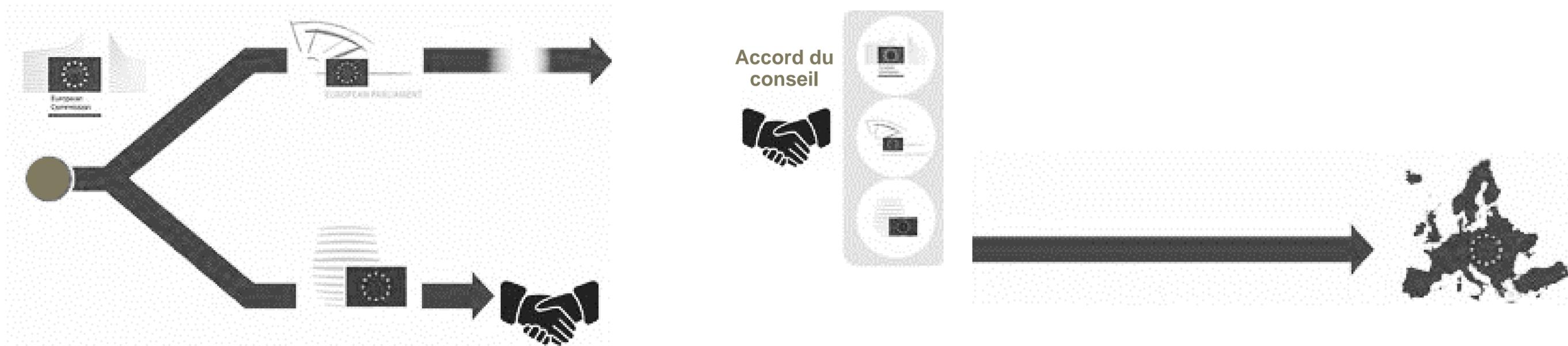
- Annoncé le 12 juin 2020. En 2021, le projet de loi est en discussion à l'Assemblée nationale. Toutefois, il est peu probable que les modifications proposées par le projet de loi 64 entrent en vigueur avant 2022.



## Portée?

- Secteur public et privé.
- Toute entreprise ayant une présence numérique au Québec pourrait se voir infliger une amende si elle n'entrepasse pas les données de manière sécurisée, surtout si elle est victime d'une brèche de sécurité.

# COMPARATIF AVEC LE RGPD



La Commission européenne publie la proposition législative	Des négociations ont lieu de manière distincte au sein du conseil et du Parlement européen	Le Parlement européen parvient à un accord	Les trois institutions mènent des négociations et donnent leur approbation	Le règlement est publié au Journal officiel	Phase de mise en œuvre sur deux ans	Le règlement entre en vigueur le
--	--	--	--	---	-------------------------------------	----------------------------------

**2012**

PRINTEMPS  
**2014**

**2015**

**27 AVRIL  
2016**

**2016  
2017**

**25 MAI  
2018**



6 ANS

## QUE VEUT-ON DIRE PAR DONNÉES PERSONNELLES?



**Le 17 novembre 2020,**  
Navdeep Bains, Ministre de  
l'Innovation, des Sciences et de  
l'Industrie, a déposé le projet  
de loi C-11 qui vise à remanier  
la Loi fédérale canadienne sur  
la confidentialité des données.



**Le 13 août 2020,** le  
gouvernement de l'Ontario  
a lancé une consultation afin  
d'envisager des améliorations  
aux législations sur la  
protection de la vie privée  
de cette province.

# LES CHANGEMENTS MAJEURS



## Amendes pénales

De 15 000 \$ à 25 000 000 \$ ou du montant correspondant à 4 % du chiffre d'affaires mondial de l'exercice financier précédent si ce dernier montant est plus élevé.



## Sanctions administratives

De 10 000 000 \$ ou du montant correspondant à 2 % du chiffre d'affaires mondial de l'exercice financier précédent si ce dernier montant est plus élevé



## Responsable de la protection des données

Chef de la protection de la vie privée interne ou externe.



## Politiques et pratiques

Les entreprises devront établir et mettre en œuvre des politiques et des pratiques de gouvernance concernant la protection des informations personnelles.



## Analyse

Effectuer une analyse des *impact* incidences sur la vie privée (*Privacy assessment*).



## Notification

Nouvelles exigences en matière de notification des brèches de sécurité.



## Externalisation

Nouvelles exigences s'appliquent >en contexte d'externalisation de services à une tierce partie qui a >accès à des données personnelles.



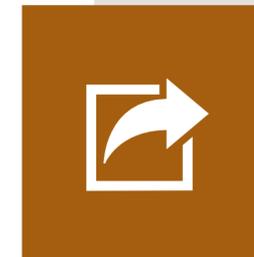
## Droit des individus

Le projet de loi 64 accorde des nouveaux droits que les individus peuvent exercer pour assurer la protection de leurs données personnelles.

# DROITS DES INDIVIDUS



**Consentement**



**Le droit à la portabilité  
des données**



**Le droit à l'accès**



**Le droit à la correction**



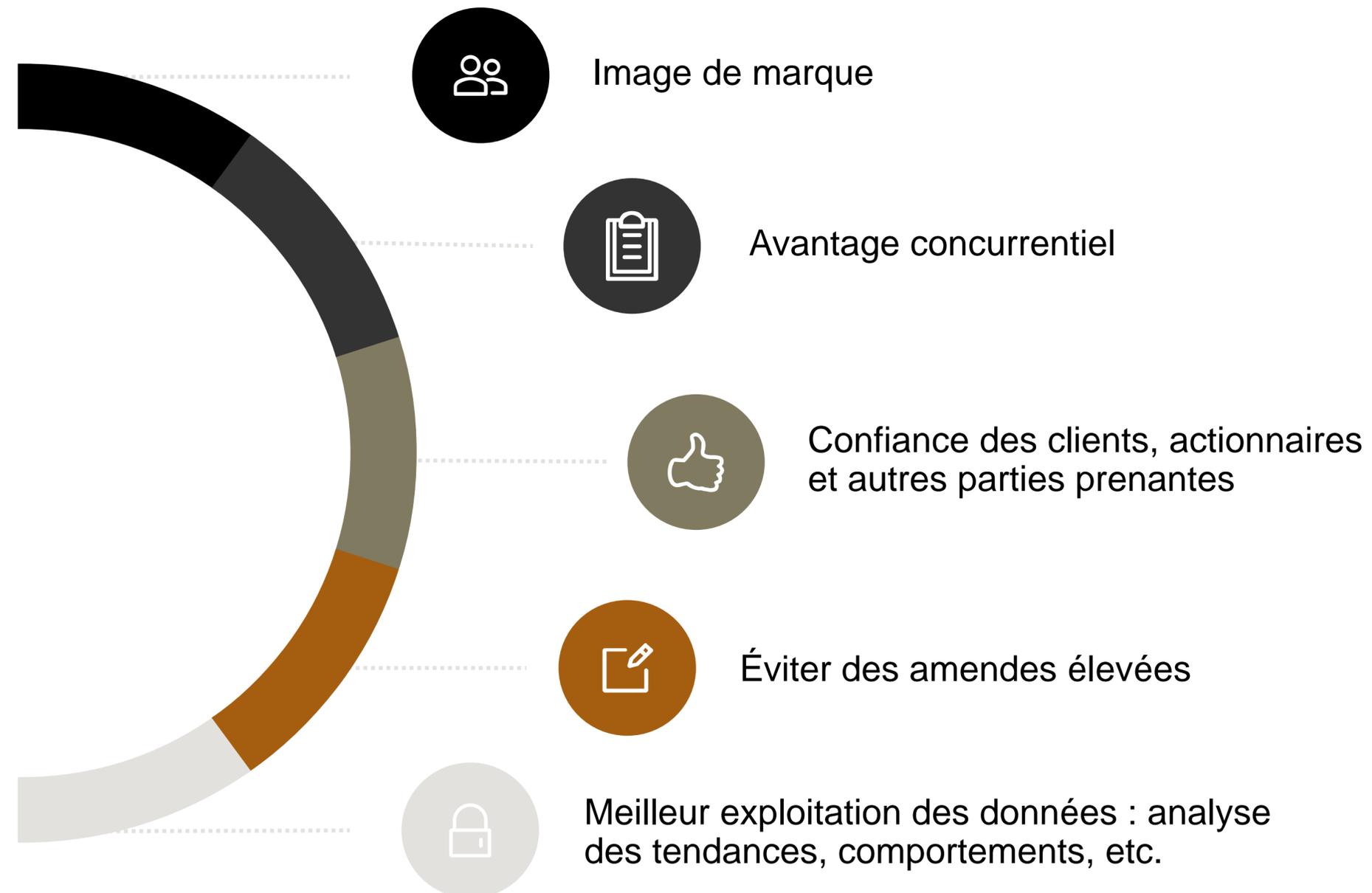
**Le droit à l'oubli**



**Le droit d'action privé**

# PROJET DE LOI 64 : UNE OCCASION D’AFFAIRES?

LA CONFORMITÉ  
N’EST PAS SEULEMENT  
UNE NÉCESSITÉ, ELLE  
PEUT ÊTRE UNE BELLE  
OCCASION D’AFFAIRES.



# LES PLUS GROSSES AMENDES EN LIEN AVEC DES INFRACTIONS AU RGPD



64 M\$



26 M\$



1,5 M\$



41 M\$



24 M\$



1 M\$



32 M\$



20 M\$



1 M\$

# RÈGLES D'OR

RICHTER PEUT VOUS ACCOMPAGNER À CHAQUE ÉTAPE

LA CONFORMITÉ  
NÉCESSITE  
UNE BONNE  
GOUVERNANCE,  
DU BUDGET  
ET SURTOUT,  
BEAUCOUP  
DE TEMPS.

- **Agir en avance**  
Il n'est jamais trop tôt.
- **Bien comprendre le texte de loi**  
Effectuer une analyse exhaustive du projet de loi 64.
- **Simplifier**  
Simplifier les textes de loi dans un langage facile à comprendre.
- **Diagnostic de cybersécurité**  
Évaluer les pratiques en place en matière de cybersécurité et proposer une feuille de route sur mesure.
- **Analyser les écarts**  
Évaluer la maturité des pratiques de gouvernance de données et des outils technologiques de l'organisation.  
(Point de référence pour le projet de loi 64)
- **Accompagner**  
Soutenir l'organisation dans la mise en place des plans d'action.
- **Démontrer du leadership**  
Sensibiliser la haute direction, l'équipe de gouvernance, les équipes TI et toutes parties prenantes.



CONCLUSION  
ET DISCUSSION  
QUESTIONS ET COMMENTAIRES



PROCHAINEMENT CHEZ RICHTER

**Série Fonction finances | Constatation des produits**  
Novembre 2021

**RICHTER**

MERCI!